

**REGLEMENT DE CONCOURS**  
**de la Société Cynologique Suisse SCS**  
**pour les disciplines sportives**  
**AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE**

**DISPOSITION**  
**Indemnisation des juges**

valable à partir du 01.01.2022

## TABLE DES MATIÈRES

1	Indemnisation .....	3
1.1	Indemnités pour les juges et les assistants du juge .....	3
1.2	Frais de déplacement .....	3
1.3	Frais de restauration, frais d'hébergement et divers .....	3
2	Validité .....	3

### **Note sur la formulation neutre en termes de genre**

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

## 1 INDEMNISATION

### 1.1 Indemnités pour les juges et les assistants du juge

L'indemnité pour le juge est fixée à 100 CHF par engagement.

L'indemnité pour l'assistant du juge est fixée 80 CHF par engagement.

### 1.2 Frais de déplacement

Est remboursé soit le billet de train en 1<sup>ère</sup> classe demi-tarif, soit un défraiement de 70 centimes par km.

### 1.3 Frais de restauration, frais d'hébergement et divers

Les frais de restauration pour le juge et l'assistant du juge pendant un engagement sont à la charge de l'organisateur.

Un hébergement éventuel peut être convenu entre l'organisateur, le juge et l'assistant du juge. A ce propos, l'organisateur procède à la réservation et au paiement d'un hébergement à l'hôtel. Tout autre possibilité d'hébergement n'étant pas arrangé par l'organisateur est défrayée par un forfait de 50 CHF. Le juge, l'assistant du juge et l'organisateur décident ensemble si un hébergement est nécessaire en fonction de l'horaire et de la distance entre le domicile du juge et le lieu du concours.

Toute autre dépense est à régler entre le juge et l'organisateur.

## 2 VALIDITÉ

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 08.11.2021 et entre en vigueur le 01.01.2022. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer  
Président CTAMO

Sascha Grunder  
Vice-président CTAMO